



Quimper, le 20 juillet 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Redistribution des 2 % : vous pouvez encore déposer vos demandes !

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, la Commission européenne a décidé une augmentation des références nationales de 1 %, tous les ans, entre 2009 et 2014. En France, la redistribution a été gelée en 2009. Aussi en 2010, c'est 2 % de la référence nationale qui doivent être répartis.

L'arrêté de redistribution laitière pour la campagne 2010-2011, qui fixe les règles d'éligibilité, excluait tous les producteurs qui n'auraient pas produit 95 % de leur référence sur les deux dernières campagnes. Après d'âpres discussions, concernant ce critère les FDSEA de Bretagne ont obtenu un assouplissement de cette règle : **pour être éligible, il faut avoir produit au moins 95 % de sa référence sur une seule des 2 dernières campagnes laitières !**

Aujourd'hui, la FDSEA est en attente d'un arrêté modificatif. Aussi et malgré une date limite initiale de dépôt des dossiers au 30 juin dans le Finistère, la FDSEA invite tous les producteurs qui pensaient ne pas être éligibles à déposer au plus vite leur dossier.

La FDSEA déplore que cette distribution ait été soumise à condition.